

Ville de Boulogne-Billancourt

Concours de composition 2021 « Œuvres pédagogiques »

Règlement

La Ville de Boulogne-Billancourt organise avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) un concours international de composition d'œuvres musicales à destination pédagogique. La finale se déroulera le mercredi 26 mai 2021.

Placé sous le haut patronage de M. Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt et Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, ce concours est ouvert aux jeunes compositeurs de toutes nationalités, âgés de moins de 35 ans au 1^{er} janvier 2021. L'inscription au concours est gratuite.

Art 1 : Le sujet du concours 2021 est : la composition d'une œuvre soliste ou d'ensemble, destinée à des élèves de conservatoires de niveaux prédéfinis. Référence pour la France : les Conservatoires à rayonnement régional (CRR) ou départemental (CRD).

Art 2 : Chaque candidat compositeur ne peut présenter qu'une seule œuvre, écrite pour une des nomenclatures suivantes :

1. Pièce pour **instrument soliste** : clarinette

Durée : 4 à 7 minutes.

Niveau : CPES (environ 10 ans d'études)

2. Pièce pour **duo : piano obligatoire + un instrument au choix parmi la liste** :
 - Flûte traversière
 - Hautbois
 - Contrebasse
 - Vibraphone

Durée : 3 à 5 minutes.

Niveau : 2^e cycle (environ 6 ans d'études)

3. Pièce de **musique de chambre ou d'ensemble pouvant être dirigée**, écrite pour 4 à 6 musiciens jouant des instruments de facture baroque au diapason 415 Hz. Effectif à choisir dans la liste suivante :
 - voix (maximum deux)

- flûte à bec (maximum deux)
- violon (maximum deux)
- viole de gambe (maximum deux)
- un clavecin :
 clavier inférieur : 1 jeux de 8 pieds et 1 jeu de 4 pieds.
 clavier supérieur : 1 jeux de 8 pieds et 1 jeu de luth.
 Étendue : FF-f''
 Diapason 415 HZ

Durée : 5 à 8 minutes.

Niveau : 3^e cycle (environ 8 ans d'études)

Art 3 : Le jury sera composé de personnalités du monde musical (compositeurs et enseignants), d'un représentant de la Ville de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'un représentant de la SACEM, et sera présidé par le Directeur du CRR de Boulogne-Billancourt ou son représentant.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Art 4 : Les candidats devront attester par écrit que les œuvres présentées sont inédites et n'ont jamais été exécutées en public ni primées à d'autres concours.

Art 5 : Les candidats devront fournir trois exemplaires lisibles de leur composition, manuscrits écrits à l'encre ou si possible réalisé au moyen d'un logiciel. Les parties séparées instrumentales seront également fournies par le candidat.

Le dossier d'envoi devra également comporter :

- La fiche d'inscription ci-jointe
- Un curriculum vitae
- Une photo du candidat
- L'attestation décrite à l'article 4

Art 6 : Les partitions et les autres documents devront être adressées au secrétariat du concours au plus tard le vendredi 5 février 2021 par courrier suivi (pas de recommandés) aux frais du candidat, à l'adresse suivante :

Conservatoire à rayonnement régional
 Secrétariat du Concours de composition
 22 rue de la Belle-Feuille
 92100 Boulogne-Billancourt – France

Art 7 : Le jury procédera à huis-clos à une première sélection et pourra retenir plusieurs œuvres pour la finale publique du concours, qui aura lieu le **mercredi 26 mai 2021** au CRR. Les œuvres seront exécutées autant que possible par des étudiants du niveau concerné. Le jury jugera sur partitions les pièces dont l'exécution en public n'aurait pu être réalisée.

A l'issue de cette finale seront décernés :

- Le Prix de Composition de la VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, d'un montant de 2500 euros
- Le Prix Alain LOUVIER, d'un montant de 2000 euros, distinguant une pièce d'ensemble
- Le Prix de la SACEM, d'un montant de 1500 euros
- Le Prix YAMAHA, d'un montant de 500 euros, distinguant une pièce de la catégorie instrument soliste
- Le prix YAMAHA, d'un montant de 500 euros, distinguant une pièce de la catégorie duo avec piano

Le jury se réserve le droit de diviser ces prix, de ne pas les attribuer, et de décerner par ailleurs d'autres prix ou mentions.

Art 8 : Les œuvres n'ayant pas été sélectionnées pour la finale, ou n'ayant pas reçu de prix pourront être retirées au secrétariat du Directeur jusqu'au 30 juin 2021.

Art 9 : Les œuvres retenues et primées pourront être programmées dans la saison artistique du Conservatoire de Boulogne-Billancourt.

Contact :

01 41 31 83 29

concours-vbb@seineouest.fr

Concours de Composition de la Ville de Boulogne-Billancourt « Œuvres pédagogiques » 2021

Fiche d'inscription

(À retourner avec les autres documents mentionnés art.5 / Une fiche par participant)

Photo

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Pays :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de téléphone :

Courriel :